

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**28 JANVIER 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Avenant à la convention  
entre le conservatoire  
(CRD) et le centre  
dramatique national de  
Nanterre-Amandiers  
(CDN)**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 29 janvier 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 29 janvier 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 janvier 2021

Pour le Maire  
Par délégation  
Le Directeur Général des Services

Denis TRANQUERRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 janvier deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET\*, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

\*Monsieur FOUCHET présent à partir du dossier 21 A 03

**Avait donné procuration :**

Monsieur BASSINE à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Madame FRABOULET à Monsieur RICHARD  
Monsieur GREVET à Monsieur BENTZ

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20210128-21-A-02-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2021  
Date de réception préfecture : 29/01/2021

**N° DE DOSSIER** : 21 A 02

**OBJET** : AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE CONSERVATOIRE (CRD) ET LE  
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE NANTERRE-AMANDIERS (CDN)

**RAPPORTEUR** : Monsieur BATTISTELLI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de ses partenariats, le CRD a établi une convention avec le CDN de Nanterre-Amandiers afin d'offrir aux élèves avancés, et notamment ceux du cycle préparatoire à l'enseignement supérieur, un contact étroit avec la création et le spectacle vivant.

L'article 2 de cette convention stipule qu'un avenant précisera chaque année le programme du parcours du spectateur et des activités, lié au renouvellement de la saison artistique (en moyenne 3 à 4 spectacles choisis en concertation avec les enseignants d'art dramatique).

L'avenant 2020-21 décrit le programme de cette année scolaire.

(N. B. : la tenue d'un workshop/atelier est actuellement suspendue à l'évolution de la situation sanitaire.)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'avenant à la convention entre le CRD de Saint-Germain-en-Laye et le Centre Dramatique National de Nanterre-Amandiers tel qu'annexé à la présente délibération, dont le programme correspond à la saison 2020-21 du CDN.

### **DELIBERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

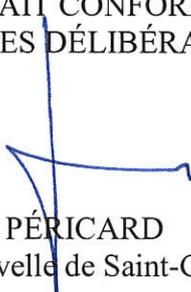
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte l'avenant à la convention entre le CRD de Saint-Germain-en-Laye et le Centre Dramatique National de Nanterre-Amandiers tel qu'annexé à la présente délibération, dont le programme correspond à la saison 2020-21 du CDN.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*



Avec le soutien de la Direction  
Régionale des Affaires  
culturelles d'Ile de France  
Ministère de la Culture

---

## AVENANT POUR LA SAISON 2020-2021 A LA CONVENTION 2020-21

---

ENTRE :

**LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE,**  
Représentée par M. Arnaud PÉRICARD, Maire en exercice  
Pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude-Debussy,  
3, rue du Maréchal-Joffre – 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
Ci-après « CRD »

Et

**NANTERRE-AMANDIERS, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL,**  
Représenté par Philippe Luciat-Labry, Administrateur général,  
Siret : 324 896 257 00015  
Licences : 1-1074 180-2-1074 181-3-1074 182  
7, avenue Pablo Picasso – 92000 NANTERRE  
Ci-après « CDN »

### PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités de la collaboration entre le Conservatoire et le Théâtre pour l'année scolaire 2020-21.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – PARCOURS DE SPECTACLES ET CARTE D'ADHESION

Dans le cadre de ce partenariat, les étudiant-e-s bénéficient d'un parcours de spectacles au tarif préférentiel de groupe de 5€ par spectacle, à condition de souscrire à la carte d'adhésion au tarif préférentiel de 5€ **avant le 31/12** auprès de Nanterre-Amandiers.

Le parcours de spectacles a été composé entre juin et septembre précédent l'année scolaire par Isabelle Mestre, enseignante au CRD, et Marie Duthoit, attachée aux relations avec les publics, en remplacement de congé maternité de Camille Michel, responsable des relations avec les publics de Nanterre-Amandiers :

- *L'étang* de Gisèle Vienne, le 19/12 à 18H (*reporté au 18/04*)
- *L'effet de Serge* de Philippe Quesne, le 11/12 à 20H ou 18/12 à 20H (*facultatif*)
- *MONUMENT 0.6 : HÉTÉROCHRONIE / PALERMO 1599-192* de Eszter Salamon, le 27/03 à 18H

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et des difficultés qu'elle pose dans l'organisation de l'année, le parcours de spectacles a été abaissé à trois spectacles (dont un facultatif), et les dates et horaires sont sujets à modification.

## ARTICLE 2 – LISTE DES ELEVES / ETUDIANT-E-S

Nom	Prénom	Niveau
BEAUDONNET	Clara	C2
BLIVET	Anaïs	CPES
CHARTON	Alexandre	C3
DE LESTRANGE	Etienne	CPES
DEMARIA	Alice	Cycle spéc.
FERRARIO	Alexander	Cycle spéc.
FOURNET	Marie	CPES
GIRARD	Arthur	CPES
KISSEL	Elie	CPES
LEGROS	Gabrielle	CPES
LESAGE	Tancrede	CPES
MAREAU	Thomas	CPES
MATHIESEN	Ibrahim	Cycle spéc.
MULLER	Paline	Cycle spéc.
PENDELIAU	Anaïs	CPES
RONARD	Ramia	C3
VAN EEGHER	Léna	C3
WAICHE	Emilie	CPES
ZAK	Izabella	ANCIENNE ELEVE
Mestre	Isabelle	Enseignante
Simioni	Tommaso	Enseignant

## ARTICLE 3 – WORKSHOPS ET RENCONTRES AVEC LES EQUIPES ARTISTIQUES

En accord avec le calendrier du conservatoire, le **Théâtre** prévoit la mise œuvre de workshops et de rencontres avec les équipes artistiques et/ou techniques des spectacles proposés dans le cadre de sa programmation pour les élèves/étudiant-e-s du **Conservatoire**.

Le planning établira plusieurs options, amenées à être modifiées en fonction des disponibilités des équipes artistiques et de l'évolution de la crise sanitaire.

## ARTICLE 4 – MODALITES DE RESERVATION (BILLETTERIE) ET MODALITES FINANCIERES

### - Carte d'adhésion et parcours de spectacles aux frais des étudiant-e-s

L'ensemble des étudiant-e-s s'engagent à adhérer au **Théâtre**, à participer au parcours de spectacles ainsi qu'aux workshops et rencontres proposés - à l'exception des étudiant-e-s en cycle 2 du CRD de Saint-Germain-en-Laye pour lequel-le-s ce programme est facultatif.

Pour cela, ils-elles sont invité-e-s à remplir une fiche d'adhésion en tout début d'année scolaire, à la remettre à Marie Duthoit, attachée aux relations avec les publics du **Théâtre**, soit via leur enseignante, soit directement par mail.

Le paiement du parcours de spectacles (5 euros par billet, valable pour les spectacles faisant partie du parcours) et de la carte d'adhésion (5 euros par personne) est ensuite pris en charge financièrement par chaque étudiant-e. Ce paiement doit être effectué a minima 1 mois avant la date de la première représentation du parcours, sinon le tarif

groupe proposé dans le cadre de ce partenariat ne peut s'appliquer.

Les enseignant-e-s s'engagent à assurer le suivi du paiement de l'ensemble des élèves dans les bons délais.

Le règlement se fait en précisant nom, prénom et le partenariat avec le CRD St Germain:  
- par carte bancaire auprès de la billetterie au 01 46 14 70 00 du mardi au vendredi de 12h à 19h.  
- par chèque ou espèce au guichet auprès au Service billetterie de 12h à 19h du mardi au samedi  
- par chèque à l'ordre du théâtre Nanterre-Amandiers, adressé par courrier à Annie Leverrier, Nanterre-Amandiers, 7 avenue Pablo Picasso, 92022 Nanterre cedex

- **Rencontres et workshops avec les artistes aux frais du Conservatoire**

**Le Théâtre** s'engage à coordonner en lien avec les compagnies artistiques le programme de workshops et de rencontres prévu en début d'année avec **le Conservatoire**, ainsi qu'à rémunérer les artistes et à refacturer ces rémunérations au **Conservatoire**, après accord de la Ville de Saint-Germain-en-Laye sur la base d'un devis préalable.

Concernant les workshops, la rémunération des artistes par Nanterre-Amandiers est fixée à 78,5€ par heure, charges sociales incluses. Le **Conservatoire** s'engage à financer ces heures d'intervention en direction des élèves du **Conservatoire** dès réception d'une facture du **Théâtre**.

Fait à Nanterre, le

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

Pour le Centre Dramatique National  
Nanterre-Amandiers

Pour la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Administrateur général,

Le Maire,

**Philippe Luciat-Labry**

**Arnaud PÉRICARD**